Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du jeudi 24 septembre 2026

rédigé par les élues et élus PULS

L'ordre du jour :

1. Informations de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2026
3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juin 2026 (reporté)
4. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2026 (reporté)
5. Approbation des demandes d'admission en non-valeur
6. Information portant sur les filières délocalisées
7. Approbation de la révision des droits d'inscriptions de filières délocalisées de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
8. Approbation de la modification du montant pour la création d'une chaire à la fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
9. Approbation de la modification des statuts du service général département des Langues (DDL)
10. Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 17 septembre 2026
11. Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 22 juin 2026
12. Présentation du bilan à mi-mandat du vice-président étudiant du conseil d'administration
13. Approbation du renouvellement de l'accréditation du master mention « droit français - droits étrangers » de l'école de droit de la Sorbonne
14. Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « droit et sciences humaines » de l'école de droit de la Sorbonne
15. Approbation de la modification de la maquette et du règlement du diplôme d'université « contentieux social » de l'école de droit de la Sorbonne
16. Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales » de l'école d'économie de la Sorbonne
17. Questions diverses

La séance débute à 14h10 ; 35 présent·es ou représenté·es, dont 14 Procurations.

I. Informations de la présidente

La présidente, C. Neau-Leduc, évoque l'ouverture de La Chapelle aux nouvelles promos (ex. master 1 géographie). Tout se passe bien et les retours sont positifs. Elle mentionne l'exposition sur les attentats qui vient de s'ouvrir, en lien avec les projets sur le 13 novembre, avec un vernissage et une ouverture émouvante avec la présence des associations de victimes pour la projection du documentaire « Nos vies en éclats »[1].

Elle évoque un second évènement, les Journées du patrimoine. Le centre Panthéon a ouvert pour la première fois depuis longtemps, et le succès a été très important. Les visites étaient réalisées par des étudiants en master 2 et le public très nombreux (sur inscription).

Il y a également une exposition dans la galerie Soufflot du centre Panthéon sur le premier congrès des écrivains et artistes noirs de 1956 organisé par la maison d'édition Présence Africaine[2].

[1] https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/grands-evenements/11-septembre-13-novembre-la-science-face-aux-attentats

[2] https://www.pantheonsorbonne.fr/evenements/congres-56

Il y a une action visant à améliorer la qualité de vie au travail, avec une nouvelle offre d'activités sociale et culturelle.

Dans les évènements à venir, il y a une nouvelle plateforme alumni en service depuis l'été. Il y a 10 000 inscrits, ce qui est bien sûr un très court délai. Un évènement prochain sera le 14 décembre à Paris, conférence et concert pour les alumni. L'idée est notamment de favoriser les réseaux et le mécénat.

Le 11 décembre 2026 aura lieu l'anniversaire des 220 ans de la bibliothèque Cujas. Cela donnera lieu à des évènements en 2027, dont une exposition intitulée « Les 150 ans de la Bibliothèque Cujas ».

Concernant le COMP 100 % et le budget, les échanges avec le rectorat sont toujours en cours. Des éléments partiels de stratégie ont été produits, mais il manque les détails concernant l'accompagnement financier du ministère. Une réunion du conseil devrait être réunie prochainement pour discuter de ces éléments.

François Foronda (VP finances) complète sur les étapes du calendrier : le CA du 22/10 verra le débat d'orientation budgétaire et discutera le budget rectificatif 2, le vote des enveloppes sera au CA du 26/11, et enfin le vote du budget aura lieu au CA du 10/12,

Jean-Marie Le Gall (SCP[3]) demande s'il est possible d'avoir les alternatives à ce budget. **F. Foronda** lui répond qu'on attend le retour des tutelles pour assembler les différents scénarios. On va surtout voir pour avoir des briques qui peuvent être modulées.

Paul Rateau rappelle qu'il est important que le CA ait son mot à dire. Il demande quelles sont les grandes indications dont on dispose pour l'instant, même s'il est un peu tôt. **F. Foronda** explique qu'il faut remonter au dialogue stratégique de gestion, où il avait été travaillé sur une reconduction des équilibres actuels, qui incluent des économies de dépense. Donc il y a une hypothèse de travail sur les mêmes enveloppes. Sachant que le compte financier était meilleur qu'attendu, cela ne changeait pas grand-chose sur la situation problématique de l'établissement.

C. Neau-Leduc explique que les possibles attendus du ministère ne vont pas changer la situation structurelle problématique. Par contre, elle évoque les paramètres qui pourront être modulés : la campagne d'emploi, les dépenses de recherche. Il incombe aux composantes de prioriser les postes et les dépenses.

Eric Marquer (PULS)[4] note qu'il n'y a pas, cette année, d'appel à politique scientifique et demande ce qui va le remplacer. **Violaine Sebillote (VP-recherche)** explique que la Commission Recherche a fait le choix de prioriser les BQR[5] et de supprimer les appels à politique scientifique. E. Marquer demande alors si les demandes peuvent se tourner vers les BQR. V. Sébillote lui répond que non, les BQR sont différents. Par contre les projets Sorb'Rising ont été élargis, ces derniers pouvant être disciplinaires ou interdisciplinaires.

[3] Sciences et Confiance Partagés.
[4] Pour une Université Libre et Solidaire.
[5] Bonus Qualité-Recherche.

II. Fonctionnement de l'établissement

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2026

J.-M. Le Gall demande à corriger la dénomination de l'Espace Rachi, mentionné p. 5. Après discussion et suggestion, **Soraya Messaï-Bahri (VP-CA RH)** va vérifier la dénomination officielle.

Alain Jardel (CGT-Ferc Sup) demande des corrections, puis se reporte p. 18 : il est obligatoire pour les agents de la bibliothèque CUJAS de déposer une heure de congé pour se rendre à un rendez-vous médical fixé par l'employeur. Il demande si le courrier qu'il avait demandé concernant la clarification de cette pratique a été envoyé aux directeurs de toutes les structures de l'université (et non aux seules directions des bibliothèques). **S. Messaï-Bahri** se renseigne auprès de la DRH.

Vote : Adopté à l'unanimité avec les modifications demandées.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juin 2026

À la suite d'une demande des élu-es PULS quant à l'arrivée trop tardive des comptes-rendus, l'approbation est reportée au prochain CA.

3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2026

À la suite d'une demande des élu-es PULS quant à l'arrivée trop tardive des comptes-rendus, l'approbation est reportée au prochain CA.

4. Approbation des demandes d'admission en non-valeur[6]

Philippe Lezer (agent comptable) explique que, dans le cadre du passage à SIFAC+[7], il y a une tentative d'apurement des situations de difficultés financières, donc les dossiers arrivent encore au fur et à mesure. Il y a donc différents dossiers à examiner listés dans le tableau transmis.

J.-M. Le Gall demande ce qu'est la préparation CRFPA qui revient dans plusieurs cas. **C. Neau-Leduc** répond qu'il s'agit du centre de formation des avocats pour le concours du barreau.

P. Rateau prête attention aux sommes concernées. Il relève par exemple les 31 000 euros pour des appels téléphoniques ou les 10 000 euros pour un contrat européen, et demande à quoi cela

[6] Sommes dues à l'établissement et dont le recouvrement coûte désormais trop cher à recouvrir auprès des débiteur-ices.

[7] Logiciel pour la gestion budgétaire, financière et comptable des universités.

correspond. **Ph. Lezer** répond sur le contrat européen : l'université a prononcé la mise en demeure trop tard (2023 pour une facture émise en 2016), le financeur n'était plus en mesure d'apporter le financement[8].

Mouloud Bachir (SNPTES-UNSA) aimerait connaître les cumuls par années des non-recouvrements.

Sonia M'Hamdi (SNPTES-UNSA) remarque qu'il peut s'agir de sommes importantes, il y aura d'autres admissions en non-valeur, donc il est frappant de voir les pertes sèches que cela représente.

C. Neau-Leduc est d'accord avec ce fait, mais si on ne les admet pas en non-valeur, ce sont des montants qui restent dans les budgets.

P. Rateau demande si, pour les montants importants, il serait possible de faire des devis pour récupérer quelque chose. **Ph. Lezer** répond que c'est possible, mais rappelle que, malgré la dépense pour recouvrer ces montants, on n'est pas sûr de pouvoir récupérer cet argent. **P. Rateau** demande s'il n'est pas possible de réfléchir aux procédures pour ne pas arriver dans cette situation, ou d'identifier plus vite les créances. **Ph. Lezer** lui répond qu'il y a toujours des manières pour recouvrer des créances, mais que c'est variable selon la nature des créances. De plus, ces dépenses ont, pour la plupart, déjà été provisionnées, donc il ne s'agit pas de pertes sèches.

C. Neau-Leduc indique qu'en effet il est possible de progresser sur le processus de passage de la facture au recouvrement.

A. Jardel (CGT-FERC Sup) demande une précision sur l'intégration dans SIFAC+ de ces créances. **Ph. Lezer** confirme que rien ne passera dans SIFAC+.

Vote : Adopté à l'unanimité

5. Approbation de la révision des droits d'inscription de filières délocalisées de l'université P1

Rémi Bazillier (VP CA-Relations internationales) commence par des informations sur les filières délocalisées et propose un point sur la politique d'établissement. Il évoque d'abord les éléments de cadrage des filières délocalisées. Ces filières font partie de l'histoire de notre université, elles sont nombreuses, anciennes et prestigieuses. Elles ont des modalités de fonctionnement propres. Il convient de mettre à plat le modèle de fonctionnement pour assurer des principes communs à l'échelle de l'établissement, ce sur quoi l'équipe présidentielle travaille. Il évoque ensuite les diplômes que nous délivrons auprès de nos universités partenaires. Dans les principes généraux, ces filières font partie intégrante de nos offres de formations, mais elles provoquent des coûts supplémentaires, notamment les missions de nos enseignants-chercheurs. Il faut donc appliquer le principe de soutenabilité financière et

[8] Dans les documents transmis au CA, il est précisé : "on nous informe par mail le 10/02/2023 que cette facture ne serait jamais parvenue aux personnes en charge de la gestion de ce projet clôturé en 2017, que le projet et son financement étant clos depuis 5 ans, et qu'il serait impossible d'y donner suite".

demander une fiche financière avant les missions. La plupart de ces universités délivrent des diplômes nationaux. Le principe proposé aux composantes est d'avoir une valorisation des enseignements délivrés dans ces filières, au tarif des heures complémentaires.

J.-M. Le Gall (SCP) relève une ligne MEAE[9] et demande quelle est l'aide que le ministère apporte à la totalité de ces filières. **R. Bazillier** répond qu'un soutien perdure sous forme de subvention, mais qu'il n'y a pas de règle commune et que la tendance est plutôt au désengagement par rapport à certains soutiens précédents. **F. Foronda (VP finances)** précise que, pour la Roumanie, l'aide est passée de 25 000 à 20 000 euros.

J.-M Le Gall demande si les frais de mission sont imputables seulement à l'université qui envoie les enseignants. **R. Bazillier** répond qu'il n'y a pas de règle générale.

J.-M Le Gall demande s'il serait possible de faire un bilan, pour avoir une vision plus comptable de la totalité de ces filières. **C. Neau-Leduc** répond que, comme chacune a son écosystème, il est difficile d'avoir une vision globale. **R. Baziller** complète en rappelant qu'on applique le principe de la soutenabilité financière quoi qu'il en soit. **F. Foronda** confirme que c'est ce principe général qui compte.

R. Bazillier informe également le CA d'un projet d'établissement : celui de transformer ces filières délocalisées en Campus international partagé. On est reconnu comme l'établissement qui a le plus investi dans ces filières, certaines ont 30 ou 40 ans. Malgré cela, le constat qui a été dressé, est que Paris 1 peut-être parfois moins visibles que d'autres universités, qui créent des campus internationaux. Cet investissement ancien et fort n'est donc peut-être pas assez visible. Notre modèle s'appuie sur une coopération internationale. Le projet des campus internationaux partagés devrait assurer une meilleure visibilité, ainsi qu'une mise en commun des forces dont nous disposons. Cela implique un partenariat avec l'université locale, au moins deux disciplines sur place, une dimension recherche et une présence de Paris 1 sur place avec, si possible, des locaux identifiés au sein des universités partenaires. Nous avons un projet pilote avec l'université de Fès dans lequel nous avons deux disciplines présentes, le droit et la science politique (Euromed Fès Maroc), l'inauguration officielle est prévue le 15 octobre.

P. Rateau demande ce qu'il y a d'original par rapport à ce qui précède ou ce qui existe déjà à Galatasaray. **R. Bazillier** répond que Galatasaray est spécifique, car il y a un consortium, même s'il est porté depuis le début par Paris 1.

C. Neau-Leduc souligne que la communication n'est pas négligeable et qu'il s'agit aussi de faire travailler ensemble sur place nos disciplines. Cela permettra de développer d'autres filières. C'est un signal important pour nos partenaires. Il s'agit aussi d'avoir des locaux pour développer la recherche. Le but est d'obtenir un bâtiment où l'on peut mettre ensemble toutes nos formations, et ce sera un socle pour nos projets. **R. Baziller** ajoute qu'il y aura aussi la possibilité de mettre en place des résidences de recherche, c'est dans le projet Euromed.

F. Foronda indique que le nombre d'étudiants est signalé dans la fiche financière et **R. Bazillier** précise que, sur le long terme, la tendance est à l'augmentation.

[9] Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

E. Marquer (PULS) note que le projet pilote a été exposé, mais demande ce qu'il en est de la suite : Comment vont se mettre en place les nouvelles conventions, en lien avec les UFR et les ED[10] ? **C. Neau-Leduc** signale qu'il y a déjà eu des appels aux directeurs d'UFR.

J.-M. Le Gall n'a eu aucun écho, pour lui, il n'y pas eu d'appel à tous les collègues. **C. Neau-Leduc** propose de communiquer sur cette question, mais signale que l'on ne peut pas passer par-dessus les UFR. Il y a une réunion de directeurs d'UFR et de l'ED mercredi[11]. C'est un point que l'on présentera et l'on pourra faire un message à la communication. L'idée est aussi de partir sur des postdocs, etc. Nous sommes en train de discuter avec le CNRS pour avoir un peu de soutien.

R. Bazillier explique ensuite qu'il est nécessaire de valider une nouvelle fiche financière, notamment pour l'École de droit de la Sorbonne au Caire (EDSC), face au retrait du MEAE, ce qui entraîne une augmentation des coûts d'inscription. La demande du Caire était de maintenir coûte que coûte le poste de directeur français de l'École de droit, dont la charge revient à Paris 1 du fait du retrait du MEAE. **F. Foronda** explique que la charge représentait auparavant 250 000 euros, elle est désormais de 180 000 euros. L'augmentation des droits spécifiques étant conséquente, il a donc été décidé de l'appliquer de façon progressive sur 2 ans. Il y a donc un résultat déficitaire, mais qui couvre les coûts de ce que représente cette formation, de manière progressive.

E. Marquer demande quel est donc le coût. **F. Foronda** explique qu'il est progressif, comme indiqué sur le tableau.

C. Neau-Leduc signale ne pas lâcher le MEAE, car nous avons absolument besoin de l'ETI (expert technique international) et nous continuerons à réclamer cette aide. Depuis toujours le directeur était un ETI.

P. Rateau considère cette augmentation des tarifs (multipliés par 3) choquante, même si elle est progressive. **C. Neau-Leduc** répond que la question qui se pose, c'est d'aller chercher des financements. La réalité est que les autres universités (américaines, par exemple) sont sans commune mesure avec ces tarifs et que les lycées français sont aussi très coûteux.

J.-M. Le Gall compare les produits et les coûts entre Le Caire et la Roumanie et demande la confirmation que le produit net, c'est bien 200 000 euros pour Paris 1.

F. Foronda précise que, lorsque tous les droits seront appliqués, les déficits vont se réduire, ils deviennent positifs en N+2 : les 200 000 euros correspondent à un cas où tous les droits seraient actualisés d'un coup.

Nicolas Canry (SCP) note 700 000 € en ressources et 500 000 € en charges, il suppose donc que les 200 000 € sont des prélèvements. Le total des prélèvements affectables ne figure pas sur la fiche financière. On lui répond que la fiche financière est une synthèse qui montre l'affectation budgétaire qui est faite. Les budgets sont explicités séparément soit par budget central, soit par budget de formation.

[10] Écoles doctorales.
[11] 30 septembre.

N. Canry signale que, dans la fiche synthétique, il n'est pas apparent que l'on prélève un certain pourcentage pour les charges centrales. **J. Benini (DGS)** explique que les chiffres ne sont pas très lisibles, si on regarde un tableau seul.

E. Marquer constate que cela coûte plus cher aux étudiants. Si l'on accepte de trouver des fonds (par les étudiants), le Ministère ne va pas fournir de subventions. Après la présentation du Campus International, on a l'impression que la situation s'améliore, mais maintenant nous nous rendons compte que ce n'est pas le cas. On demande aux étudiants de contribuer, certes c'est une augmentation progressive. Si l'on vote contre, ne peut-on pas donner un signal au Ministère ?

J.-M. Le Gall demande si l'on peut fermer une formation qui existe depuis longtemps. **C. Neau-Leduc** répond que, même si l'on ferme, il faut assurer les diplômes aux étudiants inscrits.

P. Rateau signale que si l'on vote une augmentation cette année, qu'est-ce qui empêchera que l'on nous oblige de voter plus l'année d'après ?

N. Canry signale que si l'on vote pour, on n'aura jamais le rétablissement des subventions du ministère.

C. Neau-Leduc rappelle que, pour lancer le recrutement, il faut une fiche financière et pour cela, il faut prévoir un budget au maximum.

Vote pour Le Caire : 11 contre, 7 abstentions, 17 pour. Adopté.

Vote pour Bucarest : 3 contre, 10 abstentions, 22 pour. Adopté.

6. Approbation de la modification du montant pour la création d'une chaire à la fondation P1 Panthéon-Sorbonne

C. Neau-Leduc explique qu'il y a eu une délibération du conseil de gestion de la Fondation en juin sur un sujet récurrent : le montant pour créer une chaire recherche. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises lors de précédents CA. Ils ont décidé de baisser le montant (40 000 € glissant sur 2 années) afin d'avoir un coût d'entrée inférieure, pour ensuite pouvoir aller chercher le complément auprès des mécènes.

Sylvestre Duroudier (PULS) demande des précisions sur les avantages et inconvénients de cette décision. **C. Neau-Leduc** répond qu'il n'y a que des avantages, car un montant trop élevé est difficile à défendre, pour montrer la soutenabilité de la fondation. L'idée c'est d'avoir un membre associé avec un seuil inférieur.

À la suite d'une intervention de P. Rateau, **C. Neau-Leduc** exprime la volonté de développer le réseau d'alumni, pour qui il y a des avantages fiscaux. Si les alumni souhaitent faire des dons fléchés, on peut avoir des lignes financières suivies, pour que cela soit correctement affecté.

Vote : 1 abstention, 30 pour. Adopté.

7. Approbation de la modification des statuts du service général du Département des Langues (DDL)

S. Messaï-Bahri (VP-CA RH) présente le nouveau projet de statut du DDL, avec une version comparative. Elle signale cependant une incertitude, car la direction du DDL s'est aperçue que leur travail aurait porté sur une version obsolète des statuts. Il manquerait une phrase dans l'article 8 des statuts, phrase qui n'est pas anodine, car elle porte sur la compétence de la direction du DDL. La Présidence propose donc de renvoyer le document en commission des statuts pour clarification et reporte le vote à un prochain CA.

Vote reporté.

8. Approbation du relevé de proposition de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 17 et du 24 septembre 2026

Antonella Tufano (VP CFVU) précise que les demandes sont étudiées sur la base des impôts de la famille.

S. M'Hamdi (SNPTES-UNSA) demande combien il y a eu de demandes d'exonérations et combien d'étudiants étrangers parmi eux.

A. Tuffano répond que la réunion du 17/09 concernait les étudiants communautaires : 22 demandes et 14 approuvées. Ce ne sont pas des étudiants boursiers. Les demandes des étudiants extracommunautaires ont été traitées lors d'une autre réunion, celle du 24 septembre : sur 43 demandes, 16 ont été approuvées.

Adrien Villeneuve (PL[12]) demande pourquoi si peu de demandes ont été approuvées lors de cette 2e réunion. **A. Tuffano** n'était pas présente à cette réunion, mais imagine que les critères étaient les mêmes. Elle ajoute qu'elle a été surprise de voir des demandes formulées par des personnes n'ayant pas de difficultés financières. D'un autre côté, pour des cas très délicats, des préconisations de s'adresser au Crous (entre autres) ont été transmises. **R. Bazillier (VP CA-RI)** complète la réponse en indiquant que cette nouvelle commission a été réunie pour tenter d'évaluer au mieux la situation de ces étudiants extracommunautaires et primo-arrivants.

E. Marquer (PULS) demande des précisions pour être sûr de comprendre comment cela fonctionne. Un étudiant s'inscrit, se déplace, s'installe, et ensuite demande une exonération. C'est peut-être une explication du profil des étudiants qui demandent. Ce qui semble surtout surprenant c'est la faible demande des étudiants extracommunautaires…

N. Canry (SCP) demande si les sommes sont avancées par les étudiants. **A. Tuffano** répond que ce n'est pas forcément le cas, des étudiants payant en plusieurs fois.

[12] Poing Levé.

Vote relevé du 17/09 : Adopté à l'unanimité

Vote du relevé du 24/09 : Adopté à l'unanimité

Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 22 juin 2026

A. Tuffano (VP-CFVU) explique que 32 demandes ont été formulées, 17 ont été accordées, ainsi que 2 aides à la connexion. Les autres demandes ont été refusées pour des situations définies comme non prioritaires.

Présentation du bilan à mi-mandat du vice-président étudiant du conseil d'administration

Rayan Harigui (FPE)[13] fait part de ses suggestions concernant la réforme de la CVEC[14] à la suite du rapport de la Cour des Comptes de l'année dernière sur la CVEC, la gestion et les reliquats. Il a proposé une note juridique sur la CVEC, les contentieux, la gestion, les organismes avec des pistes d'amélioration.

Il a essayé de comprendre pourquoi il y avait autant de reliquats. Il constate une certaine rigidité, qu'il propose de réformer. Il propose notamment de réviser la charte CVEC : certains domaines d'affectation de la CVEC existants ne correspondaient pas aux domaines préconisés par la loi, ce qui rendait la justification auprès du ministère plus compliquée. Concernant l'état de lieux des espaces aménagements pour les étudiants, un recensement est en cours.

Les textes n'explicitent pas les missions des étudiants élus. Les étudiants sont représentés dans les instances internes : Commission du budget ; CVEC ; CA ; réunions de bureau de la présidence.

Concernant les instances externes à l'établissement, il explique avoir participé aux réunions de plusieurs instances (CVEC organisée par l'ESRI[15]…) et propose plusieurs réformes : un schéma directeur de logement étudiant à l'échelle de la région, un dispositif de mentorat.

Il propose des partenariats pour la vie étudiante : épicerie Epi'sol (avec la Mairie du 5e) qui permet aux étudiants de bénéficier des denrées solidaires. Il propose des partenariats avec l'Institut de l'engagement pour développer le réseau avec les alumni.

La grande difficulté qu'il rencontre c'est la disponibilité nécessaire pour participer à toutes les commissions. Il propose d'établir un véritable dialogue entre les élus étudiants et des UFR ; de finaliser les projets déjà engagés.

[13] Front Populaire Etudiant.
[14] Contribution à la Vie Etudiante et de Campus.
[15] Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation.

Concernant ses projets pour la seconde partie du mandat : aboutir à la refonte de la charte CVEC ; avancer au maximum sur le projet de chèques-logement par la CVEC, pour les étudiants de façon temporaire, en attendant que le CROUS les prenne en charge.

E. Marquer (PULS) souhaite des précisions sur le chèque logement et sur l'avancement du projet. Comment est-ce que cela va se faire, avec qui, quand ? **R. Harigui** lui répond que le projet est en train de s'imaginer. Il y a des difficultés au niveau des compétences entre le Crous, l'Université. Au-delà de trouver un partenariat avec les hôtels, il faut que les étudiants créent une permanence pour répondre aux urgences. Il y a une question d'habilitation. **Christine Néau-Leduc** ajoute qu'il y a des questions juridiques auxquelles des réponses doivent être apportées pour pouvoir continuer. Par exemple, est-ce que l'université est compétente pour s'occuper du logement des étudiants

P. Rateau note qu'il existe déjà la commission FSDIE[16] et se demande ce que ce projet apporte de plus. Les aides d'urgence existent déjà. **R. Harigui** lui répond que le financement d'urgence ne répond pas aux besoins de logements en urgence, notamment pour les étudiants étrangers qui arrivent et qui se trouvent sans logement. **C. Néau-Leduc** ajoute que ce qui existe actuellement, c'est une somme financière qui est donnée à la personne, ce qui ne garantit pas qu'elle trouve une chambre à l'hôtel. L'idée c'est de trouver effectivement un logement d'urgence.

P. Rateau demande alors qui va gérer ces aides. **A. Tuffano** explique que le caractère inédit c'est la question d'urgence. Avec le FSDIE, cela prend du temps. Avec ce chèque, on pourrait avoir une aide qui anticipe une aide qui serait apportée par le FSDIE. Sur la question de qui gère, on ne sait pas qui pourrait le faire.

A. Jardel (CGT-FERC Sup) demande s'il ne peut pas y avoir la création de régie. **C. Neau-Leduc** répond que ce n'est pas le moyen technique du paiement qui pose un problème.

A. Jardel, sur la restauration étudiante, exprime son étonnement que la CVEC achète des ouvrages, des fontaines à eau, alors que la restauration rencontre plusieurs problèmes. Est-ce que le surplus de la CVEC ne peut être utilisé pour cela ? **R. Harigui** lui répond que la CVEC a été créée pour l'animation de la vie étudiante (espace, animation). À Paris 1, il y a moins de demandes pour cela. Il faudrait développer davantage les partenariats avec les épiceries locales. **C. Neau-Leduc** ajoute que la Charte CVEC est contraignante.

A. Jardel voudrait avoir des précisions sur les points de réforme de la charte CVEC, car ils ne sont pas très lisibles sur les diaporamas, sur le domaine de la santé par exemple. **R. Harigui** explique que la réforme permettrait de rendre la CVEC plus souple, pour qu'elle puisse apporter des aides en dehors des domaines précisés dans la charte.

[16] Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

III. Questions pédagogiques

9. Approbation du renouvellement de l'accréditation du master mention « droit français - droits étrangers » de l'école de droit de la Sorbonne

A. Tuffano (VP-CFVU) rappelle les particularités de cette formation : une formation ancienne, avec quatre partenariats internationaux et un bon taux d'insertion professionnelle. Mais elle est complexe, car elle repose sur les différents partenariats et leur accréditation. La CFVU a voté pour.

Les points portent sur un pilotage qui s'appuie sur différents échelons. Les inscriptions se font dans des moments différents. Dans la nouvelle formule qui sera déposée, il y a un travail d'harmonisation qui a été effectué. Il fallait aussi un suivi plus attentif avec le conseil de perfectionnement en intégrant les étudiants.

Ces deux points ont été intégrés et il y a une nouvelle formule. Maintenant cette formation très prestigieuse aura un format plus standard.

Vote : Adopté à l'unanimité

10. Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du DU « droits et sciences humaines » de l'EDS

A. Tuffano présente le dossier. Il s'agit de modifications mineures qui portent notamment sur l'intitulé. Une clarification est apportée pour correspondre à une maquette classique.

F. Foronda (VP finances) ajoute qu'il y avait une fragilité liée aux inscrits. Un plancher a été établi pour le nombre d'inscrits. Autre élément : on a augmenté le taux de prélèvement, mais on a exonéré le surprélèvement de 10 %.

Vote : Adopté à l'unanimité moins une abstention.

11. Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du DU « contentieux social » de l'EDS

A. Tuffano (VP-CFVU) présente le DU « contentieux social » de l'École de Droit de la Sorbonne. Les modifications apportées sont le volume horaire mal reporté d'un TD après un an d'exercice, et d'autres sur les intitulés des cours.

F. Foronda (VP CA) complète sur la fiche financière. Ce DU dégage une petite marge, et la clé est le nombre d'inscrits (une vingtaine, dont 4 boursiers), car il doit rester conforme.

Vote : Adopté à l'unanimité

12. Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du DU « préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales » de l'EES

A. Tuffano présente la partie pédagogique. Ce DU peut être suivi en parallèle ou après le master. Cette préparation est modifiée à la suite des réformes du master MEEF, puisque la préparation est maintenue dissociée, impliquant de réajuster la maquette avec des redistributions entre des cours.

F. Foronda complète sur la partie financière. La composante s'est aperçue qu'il s'agissait d'un DU, et non d'une préparation à l'agrégation. Donc il a fallu appliquer la délibération sur les DU. Mais en jouant le faible effectif et la charge BIATTPS associée, il est possible de maintenir le coût de cette formation.

J.-M. Le Gall (SCP) souligne qu'il y a différentes manières de considérer la préparation agrégation : soit après un master, soit au sein d'un master. Ici, comment cela s'organise-t-il puisqu'il s'agit d'un DU ? **A. Tuffano** et **F. Foronda** répondent qu'il s'agit d'un DU, donc il peut être suivi en parallèle ou bien après. Mais le fonctionnement est différent des préparations en SHS.

J.-M. Le Gall indique que s'il s'agissait d'une préparation agrégation, alors les étudiants payeraient moins cher. F. Foronda confirme qu'en effet le passage au DU a pu être motivé par des raisons financières.

Vote : Adopté à l'unanimité.

IV. Questions diverses[17]

1. Incidence des frais différenciés sur les nouvelles inscriptions d'étudiants extraeuropéens

Question posée N. Canry : point d'information sur l'incidence des nouveaux droits d'inscription sur le nombre de candidatures d'étudiants étrangers non résidents cette année ?

N. Canry (SCP) regrette que ce point soit abordé en fin de CA. Cela justifierait que ce soit mis en point d'information lors du CA prochain.

R. Bazillier (VP CA RI) indique que les chiffres sont provisoires et que nous aurons une présentation plus complète (par pays et par composantes). En résumé, il y a une hausse des candidatures, y compris des étudiants issus des PMA. En ce qui concerne les pays hors PMA, certaines baisses sont observées.

En enlevant le nombre d'étudiants exonérés, on estime qu'il y a une hausse de 1 % des inscriptions des étudiants extracommunautaires potentiellement soumis aux droits différenciés. Les chiffres sont les suivants : 630 étudiants soumis aux droits différenciés, 1548 exonérés.

[17] À la demande de la présidence, elles sont transmises par écrit à l'avance par les membres du CA.

Parmi eux, 1289 étudiants l'ont été, car ils sont en cours de cycle et 259 étudiants, car ils relèvent des PMA (au 1er décembre 2025).

Une discussion s'engage sur l'effet de ces premiers chiffres sur les finances, ainsi que sur la manière dont est évalué l'effet des frais différenciés. **P. Rateau** plaide pour une évaluation sur plusieurs années. **C. Neau-Leduc** répond qu'en effet il faut garder cette question vive, y compris en l'articulant au débat public.

2. IFSE 2027

La CGT a demandé un point sur l'IFSE 2027.

J. Benini (DGS) explique qu'il y a 2 éléments. Le financement sur fonds propres reste à dégager et pour l'instant, ce n'est pas possible de répondre. Ensuite, il faut déployer une partie de cette somme pour tout le monde, pour que tout le monde soit revalorisé.

S. Messaï-Bahri (VP CA-RH) ajoute que ce sera rediscuté dans le cadre des discussions budgétaires d'octobre à décembre.

3. COMP 100%

La CGT demande un État d'avancement du COMP 100 %

Ce point a été abordé en début de séance lors des informations de la Présidence.

4. Incidents du 28/05[18]

CGT : Quelles sont les suites données à ce qui s'est passé en Sorbonne le 28/05/26 ? Quid de l'enquête interne demandée ?

C. Neau-Leduc répond que l'enquête de police est en cours.

5. Les autorisations de travail pour les maîtres·ses de langue extraeuropéen·nes

PULS : Depuis plusieurs années, la gestion des autorisations de travail des maîtres·ses de langues hors UE employé·es par le DDL pose de grandes difficultés. Alors que les procédures de recrutement ont été avancées cette année afin de faciliter ces démarches, la situation est pire que les années passées. Cela a des conséquences graves sur les collègues en attente de ces autorisations, obligés parfois de recourir à un·e avocat·e, et nuit considérablement au fonctionnement du DDL. Comment se fait-il qu'une procédure aussi sensible ne soit pas confiée

[18] Un collègue de SU avait été blessé lors de la mobilisation contre les frais différenciés devant l'amphi Richelieu.

à la même personne tous les ans, lui permettant ainsi de conserver la mémoire des démarches et éviter des difficultés importantes ?

J. Benini (DGS) indique qu'un point a été fait avec les RH. La procédure a été revue il y a deux ans et fonctionne mieux qu'avant. A priori il n'y a pas eu de raté administratif, bien qu'un dossier soit encore en attente. **S. Messaï-Bahri (VP CA-RH)** indique qu'il s'agit d'un cas où la collègue de langue est bloquée aux États-Unis, mais que les instances suivent le dossier de très près. Pour les autres, les personnes ont encore des autorisations en cours.

Nadeera Rajapakse (PULS) reformule la question, car cette procédure revient chaque année, elle est importante pour les maîtres de langues recrutés à l'étranger et n'est pas la même que pour d'autres candidats. Le problème, d'après ses informations, c'est que s'il manque une réponse de la part de l'employeur (par exemple un document manquant), le dossier est clos administrativement et il faut renouveler la demande. **J. Benini** et **S. Messaï-Bahri** répondent qu'en effet il faut que les directions de composantes suivent ça de très près.

6. Remplacement de la DRH

PULS : Suite au départ de la responsable RH, Mme Robin-Sabil, à l'automne, qu'en est-il de son remplacement et de l'organisation des services RH d'ici là ? Au vu des difficultés déjà importantes de P1 dans ce domaine, nous nous faisons l'écho de la forte inquiétude des collègues sur ce point.

J. Benini indique que la DRH est là jusqu'au 30 novembre et que la fiche de poste a été publiée début septembre. Il y a d'autres départs déjà remplacés et d'autres encore en cours. Une priorisation des tâches est réalisée avec en premier lieu la rémunération des personnels.

7. Motion sur la levée d'assiduité

PL : Suite à l'adoption lors de la CFVU de ce mardi d'une motion pour la dispense d'assiduité lors de la journée de mobilisation nationale du 29 septembre avec 26 votes pour, les élu.es du Poing Levé, du SAP1, de la CGT, de PULS et de la Fédé soumettent cette même motion à l'occasion du CA d'aujourd'hui.

Motion du CA de Paris 1 pour la dispense d'assiduité lors de la journée de mobilisation nationale du 29 septembre

Le 29 septembre sera une journée de grève inter-professionelle appelée dans la fonction publique. Les syndicats interpellent sur la nécessité de se mobiliser face à des attaques budgétaires de grande ampleur, qui sont dans la continuité de l'austérité des dernières années. Aux côtés de la santé et de l'école, entre autres, l'Enseignement Supérieur verra encore son budget tronqué par le gouvernement, alors même que les travailleur-euses et étudiant-es de l'université sont de plus en plus précaires.

Dans ce contexte d'attaques austéritaires, les étudiant-es étrangèr-es sont particulièrement visé-es notamment avec le décret cyniquement nommé « Bienvenue en France », qui impose désormais des frais d'inscription différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiant-es extracommunautaires. Cette mesure érige un énième obstacle à l'accès à l'université pour les étudiant-es précaires venant de pays hors Union Européenne, opérant une réelle préférence

nationale.

Dans ce contexte, et alors que les étudiant-es et personnels de Paris 1 dénoncent depuis des années la dégradation des conditions d'étude et de travail, cette mobilisation est plus que nécessaire. Nous sommes toustes concerné-es par les offensives austéritaires. Pour les étudiant-es, ce sont des bourses diminuées et en retard ; une baisse des APL voire leur suppression pour les étudiant-es étrangèr-es ; des salles de cours trop petites ; des restaurants universitaires bondés et donc inaccessibles ; l'obligation pour plus d'un-e étudiant-e sur deux de travailler en dehors de ses études pour pouvoir survivre ; et des frais d'inscription de plusieurs milliers d'euros pour les étudiants-es étranger-es, avec d'ores et déjà des propositions de généralisation à tous-tes les étudiant-es. Pour les chercheur-euses, ce sont le manque de financement ; la quasi-impossibilité d'accéder à un poste titulaire ; du travail sous-payé voire gratuit et des contrats de vacation précaires.

La CFVU, réunie ce mardi 22 septembre, a adopté à 26 votes pour cette motion et appelle le CA à faire de même. Ainsi, dans ce contexte de mobilisation, le CA réuni ce jeudi 24 septembre appelle à ne pas relever les absences des personnels souhaitant se mobiliser lors de cette journée, ni à sanctionner les absences des étudiants-es. La levée d'assiduité permet à chacun-e de se mobiliser librement, et assure une fac ouverte où les étudiant-es peuvent se former et échanger sur le mouvement social. Lors de la mobilisation, le CA rappelle aussi que le distanciel n'est pas une alternative aux cours en présentiel. Il s'agit d'une solution inégalitaire et non réglementaire qui ne permet pas à tous les étudiant-es de suivre les cours dans de bonnes conditions. Alors que l'université ferme ses portes à un nombre croissant de jeunes et que ses travailleur-euses en peinent de plus en plus, l'appel à la mobilisation initié par les syndicats de la fonction publique a toute la pertinence d'être relayé dans l'université, et se mobiliser ne doit pas être sanctionné.

La présidente propose de mettre au vote la motion après avoir rappelé que la motion a été adoptée en CFVU.

Vote : 13 pour, 3 abstentions, 15 contre. Rejeté.

8. Médecin du travail

CGT : Où en est-on du recrutement d'un médecin du travail ?

S. Messaï-Bahri (VP CA-RH) répond que la problématique est toujours la même, des démarches sont engagées pour trouver des solutions, à la fois pour pallier l'urgence et pour un dispositif stable de longue durée.

La séance est levée à 18h45

Le prochain CA aura lieu le 22 octobre 2026.

Compte-rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS), Daphné Dreyssé (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Éric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : https://www.puls-p1.fr/